



République Française

Département de la Somme

VILLE DE CAMON

***Place du Général Leclerc
Occupation du domaine public***

Le Maire de la Ville de CAMON,

VU les articles L2211-1, L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Voirie Routière,
VU l'article R 610-5 du code pénal,
VU le Code de la Route, notamment l'article L411-1,
VU le règlement de la voirie communale du 12 janvier 2000,
VU l'installation d'un chalet de Noël sur la place de la Mairie,
CONSIDERANT l'intérêt public local d'organiser cette festivité par la mairie de Camon,

A R R E T E

- ARTICLE 1** : A compter du jeudi 24 novembre 2022 jusqu'au dimanche 25 décembre 2022, un chalet de Noël sera installé Place du Général Leclerc sur 3 emplacements de parking réservés à cet effet.
- ARTICLE 2** : L'installation, le montage et démontage est effectué par les agents communaux.
- ARTICLE 3**: Un périmètre de sécurité autour du chalet sera installé à l'aide de barrières.
- ARTICLE 4** : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.
- ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressé pour exécution, chacun en ce qui le concerne à :
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Somme,
 - Le chef du service de Police Municipale de Camon,
 - Le directeur des services techniques
 - Monsieur Hubert DUPUIS, adjoint à la voirie.

Fait à CAMON, le 22 novembre 2022

AR n° 2022-11-006

Le Maire,
Jean-Claude RENAUX

